

Master 1 Management et Administration des Entreprises
Parcours Diplôme de Perfectionnement à la Gestion des Affaires
Enseignements et contrôle des connaissances : 2023-2024 à 2027-2028

		Volume horaire de l'année (h) :					210,00		
		ECTS :					60		
Premier semestre		Volume horaire (h) :			105,00		ECTS :		30
Matières		Organisation pédagogique		Barème			Examen terminal		
		TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée	
UE obligatoires									
UE 1.1 : Introduction au management			14,00		60	6	Rapport		
UE 1.2 : Comptabilité financière			28,00		60	6	Épreuve écrite	2 h	
UE 1.3 : Comptabilité analytique et contrôle de gestion			28,00		60	6	Épreuve écrite	2 h	
UE 1.4 : Droit de l'entreprise et des affaires			14,00		60	6	Épreuve écrite	2 h	
UE 1.5 : Gestion du personnel			21,00		60	6	Rapport		
Total du semestre sur :		300	Capitalisation du semestre à partir de :				150	points	

Deuxième semestre		Volume horaire (h) :			105,00		ECTS :		30
Matières		Organisation pédagogique		Barème			Examen terminal		
		TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée	
UE obligatoires									
UE 2.1 : Management d'équipe			14,00		30	3	Rapport		
UE 2.2 : Finance d'entreprise			28,00		60	6	Épreuve écrite	2 h	
UE 2.3 : Diagnostic organisationnel			14,00		60	6	Rapport		
UE 2.4 : Entrepreneuriat			14,00		60	6	Rapport		
UE 2.5 : Marketing opérationnel			21,00		60	6	Épreuve écrite	2 h	
UE 2.6 : Simulation de gestion			14,00		30	3	Rapport		
UE facultative									
UE 2.7 : Stage (3 à 6 mois)						3	Rapport		
Total du semestre sur :		300	Capitalisation du semestre à partir de :				150	points	

Périodes d'examens

1^{er} semestre : 1^{ère} session d'octobre à février

2^{ème} semestre : 1^{ère} session de mars à mai

2^{ème} session de mars à juin

2^{ème} session en juin

Clauses valables pour toutes les sessions

CONTRÔLE TERMINAL

Les examens se dérouleront conformément aux dispositions de la Charte des examens de l'université de Bordeaux en vigueur et aux dispositions de l'Article D611-12 du Code de l'Éducation.

L'évaluation des connaissances repose sur le principe du contrôle terminal et fait l'objet de deux sessions, à l'exception de l'unité d'enseignement « Simulation de gestion » qui est évaluée sous le régime de la session unique.

Le contrôle terminal est susceptible de comporter les éléments suivants : épreuves écrites, épreuves sur ordinateur, épreuves orales, rapports et/ou autres livrables divers, et ce, de manière individuelle ou collective.

Les épreuves écrites sur table et les épreuves sur ordinateur sont rédigées sur des copies ou autres supports respectant l'anonymat.

Toute absence à l'examen est sanctionnée par un zéro, que cette absence soit ou non justifiée. L'étudiant est considéré comme absent, s'il se présente avec un retard supérieur à quinze minutes après le début de l'épreuve.

Le contenu des épreuves est décidé par l'enseignant titulaire, sous réserve des consignes données dans la maquette et dans le cadre des orientations définies par le responsable du parcours.

Deuxième session

Lors de la seconde session, l'étudiant doit obligatoirement et uniquement repasser les épreuves des unités d'enseignement non capitalisées à l'issue de la première session. Les notes obtenues à ces épreuves se substituent, dans tous les cas, à celles obtenues à la première session. À la seconde session, les épreuves pourront être orales, même si les unités d'enseignement concernées ont fait l'objet d'un examen écrit à la première session.

Règles de validation

Validation des unités d'enseignement : Chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la note obtenue est égale ou supérieure à 10/20.

Validation des semestres : Chaque semestre est validé lorsque toutes les unités d'enseignement obligatoires qui le composent sont acquises. Il est également validé lorsque la moyenne des unités d'enseignement obligatoires qui le composent, chacune affectée de son coefficient, est égale ou supérieure à 10/20, à la condition qu'aucune note ne soit inférieure à 8/20.

Validation de l'année et obtention du diplôme : Pour valider le Master 1 Management et Administration des Entreprises - Parcours Diplôme de Perfectionnement à la Gestion des Affaires, il faut avoir validé chacun des deux semestres qui le composent.

Le diplôme s'obtient lorsque la moyenne des unités d'enseignement qui le composent, chacune affectée de son coefficient, est égale ou supérieure à 10/20 et des mentions sont attribuées :

- Moyenne égale ou supérieure à 16 : mention très-bien
- Moyenne égale ou supérieure à 14 : mention bien
- Moyenne égale ou supérieure à 12 : mention assez-bien
- Moyenne égale ou supérieure à 10 : mention passable